

Envoyé en préfecture le 23/06/2016  
Reçu en préfecture le 23/06/2016  
Affiché le  
ID : 029-212901052-20160610-2016316-DE

**ALIGNEMENT RUE DU BUDOU**

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la vente d'une habitation, 10 rue du Budou, il y a lieu d'autoriser la cession à la ville d'une bande de terrain cadastrée section BS N° 3, d'une superficie d'environ 55 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur LAISSY pour permettre la continuité d'un alignement de la voie.

VU l'avis de France Domaine en date du 25 février 2016 fixant le prix du m<sup>2</sup> de cette bande de terrain à 40 €,

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 30 mai 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** la cession à la Ville de la bande de terrain précité au prix de 40 € le m<sup>2</sup>,

**PRECISE** que celle-ci sera passée en la forme notariée au rapport de l'étude RAMOND – PRIGENT, notaires à Landivisiau,

**PRECISE EGALEMENT** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 juin 2016.

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le... 23 JUN 2016  
Et de la publication, le... 17 JUN 2016...  
Fait à Landivisiau, le... 10 JUN 2016...  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL